

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 mars 2022

Etaient présents :

- Marie-Line EVERLET
- Madame Patricia POTENTI-BRUNET
- Monsieur Helder DA CRUZ-
- Madame Maryse DARNAUD
- Monsieur Fabien DUPRONT
- Monsieur Cédric FONTAN
- Monsieur Michel GARROS
- Madame Estelle GOURIER
- Madame Martine GOUZENNE
- Monsieur Olivier JAQUEMET
- Monsieur Jean Claude LE MAIRE
- Madame Michèle MAYRAN

Etaient absents et excusés:

- Monsieur Jean-Paul BERGES (pouvoir à Fabien DUPRONT)
- Monsieur Vanneck GASPARINI
- Madame Marie Hélène LEMAITRE

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Line EVERLET déclare ouverte cette séance publique du conseil municipal à 20 h 05.

Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. - Madame Maryse DARNAUD se déclare volontaire.

Puis elle met à l'approbation des élus le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2022 envoyé avec la convocation pour la présente séance.

Vote des élus : adopté à la majorité.

Madame le maire rappelle les points à l'ordre du jour de la présente séance :

- Approbation modification simplifiée du PLU
- Tableau des emplois et des effectifs
- Point sur les commissions
- Questions diverses.

I/ Approbation modification simplifiée du PLU

Madame le maire indique que la mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 26 février au 28 mars 2022,

Le bilan de la mise à disposition présenté par le Maire est le suivant :

- aucune observation n'a été consignée dans le registre déposé en Mairie,
- aucune observation n'a été enregistrée par courrier,
- les personnes publiques associées n'ont opéré aucun retour défavorable suite à la notification qui leur a été faite, le 8 février 2022, du dossier de modification simplifiée.

Dès lors, aucun élément factuel n'est de nature à remettre en cause la procédure de modification simplifiée.

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme ;

Madame le maire soumet à délibération la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme

Vote des élus après débats : favorable à l'unanimité.

II/ Tableau des emplois et des effectifs

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire en vue du remplacement d'un agent technique polyvalent (cf période de « tuilage »).

Madame le maire soumet à délibération les points suivants :

A- de fixer à compter du 1er avril 2022 les effectifs du personnel comme indiqué dans le tableau joint,

B- les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Vote des élus après débats : favorable à l'unanimité.

III/ Point sur les commissions

Monsieur Jean Claude LE MAIRE fait le point sur les travaux à effectuer :

- sur les églises, de Larroque et d'Ordan
- sur les murs par l'intermédiaire de Valoris

Il indique que le dossier de permis de construire des ombrières est complet.

Il fait le point sur les réunions auxquelles il a assisté à l'agglomération (mobilité, atlas de la biodiversité, à la mairie concernant les chemins de randonnée inventoriés par les élèves de l'IUT et avec le SDIS pour les réserves incendie.

Monsieur Cédric FONTAN informe le conseil des devis reçus pour la bibliothèque (renforcement de la structure), et signale le rendez-vous avec l'architecte pour l'école, ce vendredi.

Madame Patricia POTENTI-BRUNET relate le conseil d'école et la commission enfance et jeunesse de l'agglomération.

Elle indique que sont à l'étude :

- la réfection du panneau touristique,
- l'organisation de la fête du village par le café associatif,
- le recrutement d'un emploi saisonnier pour le conservatoire cet été,
- l'organisation du spectacle « dire et lire à l'air » en septembre,
- la présentation du dossier pour le jury des Villes et villages fleuris.

III/ Questions diverses et tour de table

Madame le Maire donne les dernières informations concernant le dossier de la falaise et demande aux élus de réfléchir sur l'aide (financière et/ou d'accueil) que la commune pourrait apporter à l'Ukraine. Ces deux points seront débattus lors du prochain conseil municipal pour le vote du budget.

Après visite sur place, Monsieur Fabien DUPRONT propose de détourner le chemin de randonnée qui passe devant chez Monsieur Senges le long du bois. Il va se rendre demain avec Monsieur Jean Claude LE MAIRE pour présenter cette option aux propriétaires, qui est différente de celle qu'ils avaient proposée à l'origine, mais respectant au mieux l'utilisation par les riverains, sans pour autant, gêner les randonneurs. Dans l'hypothèse d'une réponse positive de leur part, une procédure sera engagée avec le Centre de gestion du Gers.

La séance est levée à 22 heures 30